

**Réunion du 02 Mars 2015**

L'an **deux mil quinze**, le **deux mars** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15                      En exercice : 15                      Présents : 12

**Etaient Présents :** Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORTE Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie, M. LEMOINE Thierry.

**Absent(s) Excusé(s) :** M. AUBRY Gildas, M. GROLEAU Christophe,  
Absent(s) : Mme LOUIN Joëlle

M. Lauret Bruno élu secrétaire.

**Intervention des représentants de l'association AMAC avant la réunion de conseil.**

- *Présentation du bilan de l'association, des évènements à venir*
- *Demande de participation financière pour le festival 2015*
- *Projet de proposition d'un forum pour les associations Cuilléennes*
- *Proposition d'une intervention auprès des élèves de l'école JY Cousteau dans le cadre des activités NAP, avec un atelier sérigraphie*
- *Demande de déplacement de la ligne téléphonique du terrain des sports puis d'une installation électrique dans le cadre du festival.*
- *Demande de la réinstallation d'un bac douche dans le local au-dessus de la mairie pour pouvoir poursuivre les ateliers de sérigraphie.*

*Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil*

**N° 2015 0019****Travaux sanitaires au-dessus de la mairie**

A la demande de M. Trouillet Philippe, il est décidé de se prononcer sur l'installation ou non d'une douche dans les sanitaires situés au-dessus de la mairie pour permettre à l'association AMAC de poursuivre ses travaux de sérigraphie.

Mme Le Maire décide de faire procéder à un vote à bulletin secret pour savoir si sur le principe la commune est favorable à cette demande de l'association.

Votant 12                                      Pour : 7                      Contre : 4                      Abstention : 1

En conséquence, il est décidé de réunir la commission travaux afin de définir les travaux à réaliser.

Concernant la demande d'installation d'une prise de terre au terrain des sports dans le cadre du festival, il est décidé que ces travaux peuvent être réalisés mais resteront à la charge de l'association.

Un devis a été demandé pour le déplacement de la ligne téléphonique. Sujet en attente à ce jour.

**N° 2015 0020****Comptes Administratif et de Gestion 2014 : Commune**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2014 (Votants : 11. Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur de Cossé Le Vivien (Votants : 12. Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>658 167.93 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>707 800.59 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>49 632.66 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>165 435.34 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>424 900.86 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>259 465.52 €</b>

**Résultat de clôture de 2013**

en section de fonctionnement : 272 052.39 €  
 en section d'investissement : - 297 091.64 €

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : 49 632.66 €  
 en section d'investissement : 259 465.52 €

**Résultat cumulé 2014**

total section de fonctionnement : 272 052.39 € - part affectée à l'investissement 2014, soit 172 052.39 = 100 000,00 €  
 100 000,00 € + 49 632.66 € = 149 632.66 €  
total section d'investissement : - 297 091.64 € + 259 465.52 € = - 37 626.12 €

**N° 2015 0021**

**Comptes Administratif et de Gestion 2014 : Assainissement**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2014 (Votants : 11. Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur de Cossé Le Vivien (Votants : 12. Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>53 994.35 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>53 784.08 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>-210.27 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>23 241.37 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>23 444,00 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>202.63 €</b>

**Résultat de clôture de 2013**

en section de fonctionnement : 10 498.42 €  
 en section d'investissement : 94 976.67 €

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : - 210.27 €  
 en section d'investissement : 202.63 €

**Résultat cumulé 2014**

total section de fonctionnement : 10 498.42 € - 0,00 (art 1068) - 210.27 € = 10 288.15 €  
total section d'investissement : 94 976.67 € + 202.63 € = 95 179.30 €

**N° 2015 0022**

**Comptes Administratif et de Gestion 2014 : Domaine des Etangs**

Sous la présidence de Monsieur Chauvel Xavier, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2014 (Votants : 11. Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2014 dressé par le Receveur de Cossé Le Vivien (Votants : 12. Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1).

<b>Section de fonctionnement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>174 091.74 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>175 657.72 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>1 565.98 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<i>Dépenses</i>	<b>137 190.34 €</b>
	<i>Recettes</i>	<b>167 863.71 €</b>
	<i>Résultat</i>	<b>30 673.37 €</b>

**Résultat de clôture de 2013**

en section de fonctionnement : 16 041.29 €  
 en section d'investissement : - 130 962.31 €

**Résultat de clôture de 2014**

en section de fonctionnement : 1 565.98 €  
 en section d'investissement : 30 673.37 €

**Résultat cumulé 2014**

total section de fonctionnement : 16 041.29 € + 1 565.98 € = 17 607.27 €  
total section d'investissement : - 130 962.31 € + 30 673.37 € = - 100 288.94 €

**N° 2015 0023****Demande de subvention inscrite dans le cadre du budget 2015 sur le programme 122 « Concours spécifiques et administration », action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « relations avec les collectivités territoriales »**

Mme Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 20 000 € sur le programme 122, action 01 « Aide exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser la construction d'un bâtiment socio-éducatif, de sanitaires publics et de l'aménagement de l'ensemble du site dont le coût s'élève à 459 283.64 € HT, soit 551 140.36 € TTC.

Le projet de financement de cette opération est arrêté comme suit :

**Dépenses :**

Construction du bâtiment socio-éducatif, + sanitaires	375 187.92 € HT	soit 450 225.50 €TTC
Travaux aménagement parking et parvis, escalier	43 767.20 € HT	soit 52 520.64 € TTC
Honoraires architecte	32 678.52 € HT	soit 39 214.22 €TTC
Honoraires divers	7 650.00 € HT	soit 9180.00 € TTC
<b>Total dépenses</b>	<b>459 283.64 € HT</b>	<b>soit 551 140.36 € TTC</b>

**Recettes :**

Equipement socio-éducatif (Conseil Général)	12 000.00 €
DETR bâtiment	40 000.00 €
DETR escalier parvis stationnement	13 130.00 €
DETR WC publics	5 813.00 €
Réserve parlementaire Région	5 000.00 €
Réserve parlementaire Sénat	20 000.00 €
<b>Total subventions</b>	<b>95 943.00 €</b>
Emprunt	455 197.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

**N° 2015 0024****Participations communales 2015**

Le Conseil Municipal décide les subventions suivantes pour l'exercice 2015 :

**Associations locales**

1	Association école JY Cousteau	126.00 €
2	A.P.E.L. Jeanne d'Arc	126.00 €
3	AFN Anciens Combattants Victimes de Guerres	126.00 €
4	AMAC	126.00 €
	AMAC Festival des Mouillotins	3 000.00 €
5	Cyclo Cuilléen	126.00 €
	Cyclo Cuilléen courses	600.00 €
6	GACC	126.00 €
7	Société de pêche	126.00€
8	Familles Rurales	400.00 €
9	Familles Rurales Centre de Loisirs	CIAS Craon
10	Football Cuillé St-Poix	1 517.00 €
11	Tennis de table Gastines	385.00 €
12	Volley Gennes Brielles Cuillé	657.00 €
	Coupe France 2015 Volley	En attente
13	BD s's darts	126.00 €
14	Club des aînés	535.00 €
15	Club des aînés : participation annuelle pour les bals	350.00 €
16	Détente et Souvenir	126.00 €
17	Pompiers (cotisation assurance)	1 250.00 €
18	ADMR (convention partenariat)	CIAS Craon
19	Groupement défense contre les Organismes Nuisibles	126.00 €

suivant membres

9 952.00 €

### Associations extérieures

1	Comité Départemental randonnée pédestre	30.00 €
2	Centre anti cancéreux de Rennes	41.00 €
3	Croix d'Or	41.00 €
4	Restauration calvaires	52.00 €
5	Téléthon	59.00 €
6	Association donneurs de sang	71.00 €
7	Association maintien à domicile	71.00 €
9	Music intercantonal Cosséen	126.00 €
10	Secours Catholique	126.00 €
11	SPA (suivant convention)	292.00 €
12	Comice Agricole	300.00 €
		<b>1 209.00 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>11 161.00 €</b>
--------------	--------------------

### **N° 2015 0025**

#### Cotisations 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à mandater les cotisations 2015 suivantes :

AMF 53	Cotisation n° 15.066	259.28 €
FDGDON	Cotisation 2015	177.31 €
Caue de la Mayenne	Cotisation 2015	68.60 €
Conseil en Energie Partagé (CEP)	Cotisation 2015	0.75 €/hab/an
Syndicat du bassin versant de la Seiche	Cotisation 2015	1 051.23 € (1.12 €/hab)

### **N° 2015 0026**

#### Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé en Sud Mayenne » CEP

Adhésion au service conseil en énergie partagé du GAL Sud Mayenne (CEP)

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château-Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour se faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), .... Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité. Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.75 €/hab./an. Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an.

Après un vote à main levée,

La commune de Cuillé souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Votants : 12                    pour : 7                    contre : 4                    abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,
- De désigner M. Chauvel Xavier comme élu référent :
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

#### **N° 2015 0027**

##### Document Unique

##### Délibération autorisant la collectivité de Cuillé à solliciter le service SPAT du CDG 53 pour l'aide à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme Le Maire,

Vu le code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Considérant que le service SPAT du CDG 53 propose un service optionnel d'accompagnement aux collectivités pour la réalisation de leur Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que le CDG 53 facturera cette prestation à hauteur de 160 € par jour d'intervention ;

Considérant que le service SPAT du CDG 53 estime l'intervention à 5 jours ;

Le Conseil Municipal,

Décide :

**Article 1 :** d'autoriser le Maire à signer la convention d'accompagnement à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à procéder au versement de la somme de 800 € au CDG 53 en règlement de la prestation visée dans ladite convention.

#### **N° 2015 0028**

##### Délibération autorisant la collectivité de Cuillé à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Mme Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

Vu la délibération 2015 0027 de la commune de Cuillé approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne ;

Considérant qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

Considérant que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil Municipal

Décide :

**Article 1 :** d'autoriser Mme Le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

**Article 3 :** d'autoriser Mme Le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

---

### **N° 2015 0029**

#### **Convention CIAS (Centre Intercommunal d'Action sociale) PEDT (Projet Educatif du Territoire)**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention 2015 de mise à disposition de personnel avec le CIAS du Pays de Craon dans le cadre de la conception et la rédaction du Projet Educatif de Territoire.

En contre-partie de cette mise à disposition, la commune de Cuillé versera au CIAS le montant des salaires (+ charges et frais) sur la base de 31.00 € /heure.

Selon l'évolution du projet et des missions imparties au salarié, la commune de Cuillé pourra être amenée à solliciter une extension de cette mission, dans la limite de 4 heures.

---

### **N° 2015 0030**

#### **Choix prestataire restaurant scolaire**

Suite à une consultation concernant la fourniture de repas cuisinés livrés au groupe scolaire,

Mme Le Maire informe les membres du conseil que trois prestataires ont retourné une offre tarifaire pour un repas en liaison froide, 5 éléments (entrée hors d'œuvre, plat protidique, légumes, fromage ou produit laitier, dessert), à savoir :

Océane de Restauration (56 Vannes) :	2.302 € TTC /repas
Restéco (93 Saint Ouen) :	2.31 € TTC/repas
Restoria (49 Angers) :	2.64 € TTC/repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Océane de Restauration et autorise Mme Le Maire à passer commande auprès de ce prestataire.

---

### **N° 2015 0031**

#### **Devis portes atelier communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Businaro d'Etrelles (35) pour le remplacement de fixations, rails à l'atelier communal ainsi que pour la réalisation de barres d'appui sur garde-corps existant à la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 3 548.40 € TTC.

Autorise Mme Le Maire passer commande.

---

**N° 2015 0032**

**Devis entreprise Bignon allée 42, rue du Maine**

En complément de la délibération 2015 0015 du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le complément de devis de l'entreprise Bignon Bruno d'Argentré du Plessis (35) pour un apport de terre végétale et un coût complémentaire de bâche d'un montant total de 347.54 € TTC.

---

**N° 2015 0033**

**Aménagement au 42, rue du Maine**  
**Réalisation de réservation pour pose de poteaux bois**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Eurovia (53 Laval) pour la réalisation de réservation pour pose de 3 poteaux bois.

Le montant de cette prestation est arrêté à la somme de 150.00 € HT.

Autorise Mme Le Maire à signer le devis.

---

**N° 2015 0034**

**Opération argent de poche 2015**

La Commune de Cuillé reconduit la mise en place du dispositif Argent de poche avec l'aide de la Communauté de Communes du Pays de Craon et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Service Cohésion Sociale.

Ce dispositif permettra aux jeunes de 16 à 18 ans de participer à différents travaux de rénovation ou d'embellissement de la commune contre une rémunération de 5 € de l'heure, dans la limite de trois heures effectuées par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Cuillé souhaite mettre en place ce dispositif sur le mois de juillet 2015.

---

Informations :

- Domaine des Etangs : poursuite étude voirie 2<sup>ème</sup> phase
- Report convention association football Cuillé à la prochaine séance du conseil
- Désherbage vapeur non reconduit sur 2015
- Réunion publique à programmer pour présenter aux habitants le projet « 1000 club »

RICARD Viviane,

CHAUVEL Xavier,

HOCHET Christine,

TROUILLET Philippe,

COUTARD Madeleine,

LEPORT Jean-Louis,

LAIGNEAU Jacqueline,

BEAULIEU Jean-Pierre,

BEAUDOUIN Pascal,

LAURET Bruno,

HERRAULT Virginie,

LEMOINE Thierry.